

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	Numéro de permis 1158016	Date d'inspection Le 27 janvier 2021	
Nom de l'établissement Les Mini-Michis		Numéro de téléphone (506) 622-7870	
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Vanessa Giberson		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	31 mai 2021	
Commentaires : Éducatrice qui n'a pas complété la formation de 90hr. La direction de la garderie doit nous informer lorsque la formation sera complétée.			
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : a) munie de rebords ou de courroies de sécurité.	41(1)(a)	04 févr. 2021	
Commentaires : -La ceinture sur la table de changement de couche est brisée dans le local des 3 ans. La ceinture doit être remplacée.			

### Commentaires généraux

Les Mini-Michis

Visite à la garderie pour l'inspection annuelle pendant la période COVID-19. Le ratio fut respecté pendant la visite.

-Discussion avec le personnel de la garderie reliée aux règlements pour le COVID-19.

-Réviser le dépistage, les bulles/groupes, journal de bord, la désinfection, l'accès au matériel pour les enfants (rotation des jeux etc.) et les mises-à-jour du document COVID-19.

-La direction doit assurer que tous les certificats des employées sont placés dans les dossiers.

-Les nouveaux employés doivent être inscrits à la formation de 90 heures et la preuve d'inscription doit être ajoutée au dossier. La direction de la garderie doit aviser le Ministère une fois que la formation est complétée par l'employé.

Observations :

Groupe des 15-23 mois - jouait dehors à mon arrivée; les enfants jouaient dans le local lors de la visite.

Groupe des 2/3/4 ans - était entrain de manger leur diner

Groupe des 2 ans - était entrain manger leur diner

Groupe des 3 ans - finissait de diner et se préparait pour la sieste.

Groupe des 4 ans - entrain de faire une activité / bricolage avec à la table avec l'éducatrice.

Commentaires généraux

Groupe des 4 ans - entrain de jouer avec des petits bonshommes.  
La garderie est en attente d'inspection du prévôt et de la santé publique.

original signé par  
Vanessa Giberson

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de  
permis

Le 27 janvier 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Stacey Morin

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 janvier 2021

\_\_\_\_\_  
Date